



Action des **C**hrétiens pour l'**A**bolition de la **T**orture

(ACAT-BURUNDI)

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION CARCÉRALE

**PÉRIODE : JANVIER À MARS 2026 « Entre surpopulation record, famine institutionnelle
et défis du désengorgement »**



Evariste Ndayishimiye dans une cérémonie de remise de peine et de liberté à la prison centrale de Mpimba le 27 avril 2021 : une politique de désengorgement des prisons toujours handicapée par mesures de clémence opaques, souvent entachées de fraudes ou de corruption

Avril 2026

Table of Contents

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
I. INTRODUCTION.....	3
II. RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET DE LA DIGNITÉ HUMAINE	4
II.1. Violences physiques et usage de la force	4
II.2. Atteintes à la dignité liées aux infrastructures et à l'espace	4
II.3. Vulnérabilité des groupes spécifiques.....	5
II.4. Atteintes à l'intégrité par la carence alimentaire : la famine comme traitement dégradant.....	6
III. ACCÈS AUX SOINS ET PRISE EN CHARGE MÉDICALE	9
III.1. Évolution de la situation sanitaire : d'une précarité chronique à une faillite systémique	9
III.2. Une rupture généralisée des stocks de médicaments.....	9
III.3. Entraves aux transferts et absence de personnel qualifié.....	9
III.4. Libérations médicales : un traitement à deux vitesses.....	9
IV. DÉTENTION ARBITRAIRE ET IRRÉGULARITÉS JUDICIAIRES	11
IV.1. Analyse de la situation : un blocage systémique des libérations.....	11
IV.2. Maintien illégal après expiration de la peine	11
IV.3. Non-exécution des arrêts d'acquiescement.....	11
IV.4. Étude de cas : Le calvaire judiciaire de Miburo Mathieu (Prison de Muramvya).....	12
IV.5. Irrégularités dans les processus de grâce et libérations collectives	12
IV.6. Note positive : L'innovation du Parquet à Bururi	12
V. HYGIÈNE, SALUBRITÉ ET CONDITIONS DE VIE EN MILIEU CARCÉRAL.....	13
V.1. Faillite des services d'hygiène, crise hydrique et précarité énergétique	13
V.2. Dégradation avancée des infrastructures, du mobilier et des services de cuisine	14
VI. ÉVOLUTION DE LA POPULATION CARCÉRALE : ENTRE SURPOPULATION RECORD ET MESURES DE LIBÉRATION	16
VI.1. Cartographie statistique et saturation des établissements.....	16
VI.1.1. Analyse de la trajectoire haussière des effectifs.....	16
VI. 1. 2. Une saturation localisée à des seuils inhumains.....	18
VI.1.3. Alerte sécuritaire : L'impact des déflagrations du 31 mars à Mpimba.....	19
VI. 2. Analyse de la structure judiciaire de la population	19
VI. 2. 1. Le poids critique de la détention préventive	19
VI.2.2. Disparités de la population pénale par établissement	20

VI.3. Focus sur les groupes vulnérables : Femmes et Mineurs	21
VI.3.1. La situation des femmes : une précarité aggravée	22
VI.3.2. Les mineurs : une enfance sacrifiée	22
VI.3.3. Dynamique de libération : un impact limité	23
VI. 4. Bilan des mécanismes de sortie et limites du processus	23
VI.4.1. Les grâces collectives de janvier : une réponse massive sous réserve d'intégrité	23
VI.4.2. L'action du Parquet à Bururi : un modèle de régulation proactive.....	23
VI.4.3. Les libérations provisoires de mars : entre impératifs médicaux et médiatiques	23
VI.4.4. Synthèse : Une clémence sélective	24
VI.5. Défis du désengorgement : analyse des blocages et pistes d'action prioritaires	25
VI. 5. 1. Identification des verrous structurels et administratifs	25
VII. CONCLUSION GÉNÉRALE.....	26
VIII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES ET RAPPELS DE L'ACAT-BURUNDI	27
ANNEXES : SITUATION CARCÉRALE POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 2026	28
Annexe 1 : Situation carcérale au 31 janvier 2026	28
Annexe 2 : Situation carcérale au 31 février 2026.....	29
Annexe 3 : Situation carcérale au 31 mars 2026	30

Liste des tableaux

Table 1: Synthèse du respect de l'intégrité physique et de la dignité (Janvier-Mars 2026)	8
Table 2: Etat général de l'assistance médicale (Trimestre 1 - 2026)	10
Table 3: Synthèse technique trimestrielle (Janvier - Mars 2026).....	15
Table 4: Evolution synoptique des effectifs carcéraux par établissement (Janvier - Mars 2026)	17
Table 5: Situation des femmes et des mineurs au 31 mars 2026	22
Table 6: Bilan synthétique des mesures de désengorgement (Trimestre 1 - 2026)	24

Liste des figures

Figure 1: Evolution des effectifs par établissement (trimestre 1- 2026).....	18
Figure 2: Répartition de la population carcérale par statut judiciaire au 31 mars 2026	20
Figure 3: Répartition Prévenus / Condamnés par établissement au 31 mars 2026 21	

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le système carcéral burundais a atteint un seuil critique où la surpopulation, la famine et les défaillances judiciaires combinées constituent un risque immédiat pour la vie des détenus, engageant la responsabilité directe de l'Etat.

Le présent rapport de monitoring de l'ACAT-Burundi pour le premier trimestre 2026 dresse le constat d'une dégradation continue des conditions de détention au Burundi. Malgré les annonces officielles de désengorgement, le système carcéral fait face à une **défaillance structurelle** qui menace directement la vie et la dignité des détenus.

Points Saillants du trimestre:

- **Une saturation au-delà de l'humain** : La population carcérale a franchi le seuil critique des **12 938** détenus, enregistrant une hausse nette de **189 personnes** par rapport au trimestre précédent. Cette dynamique accentue la surpopulation dans des centres déjà asphyxiés comme Muramvya (**1 032 %**) et Mpimba (**528 %**). L'immobilisme judiciaire reste le moteur de cette crise : avec **47,5 %** de prévenus, la lenteur des procédures continue de paralyser l'ensemble du système pénitentiaire.
- **Famine et précarité sanitaire** : Le trimestre a été marqué par une **rupture quasi totale des stocks de farine et d'huile**, plongeant les prisons dans une famine institutionnelle. L'insalubrité atteint des sommets, illustrée par la prolifération de punaises de lit à Ruyigi et l'utilisation de **l'eau des marais** pour la cuisine à Muramvya.
- **Insécurité et incidents majeurs** : L'intégrité physique est compromise par des violences internes illustrées notamment par l'homicide du détenu **Gilbert Habonimana** à Mpimba. Le trimestre s'est clos sur une note tragique le 31 mars avec **l'explosion d'un dépôt de munitions** au sein d'un camp militaire avoisinant la prison de Mpimba, causant des victimes et des blessés parmi les détenus.
- **Libérations ciblées et médiatisées** : Des mesures de clémence ont permis les libérations provisoires pour raisons de santé du **Général Alain-Guillaume Bunyoni**, du **Colonel Michel Kazungu** et de la journaliste **Sandra Muhoza**, ainsi que la grâce du blogueur **Kenny Claude Nduwimana**. Si ces gestes sont salués, l'ACAT-Burundi déplore qu'ils restent sélectifs face au sort de centaines d'anonymes et de prisonniers politiques, tels que **Elvis Arakaza** ou **Tharcisse Niyungeko**, maintenus en détention malgré l'expiration de leur peine.
- **Un désengorgement en trompe-l'œil** : L'impact de plus de 500 libérations de janvier 2026 est annulé par un flux d'entrées continu. Le processus est affaibli par des **irrégularités administratives à Mpimba** et par le maintien illégal de détenus acquittés, à l'instar de **Miburo Mathieu** (détenu depuis son acquittement en 2020).

- **Détresse des vulnérables** : La situation des **87 nourrissons** vivant en milieu carcéral et des détenus souffrant de troubles mentaux sévères (Cas de **Ndikuriyo Jean, prison de Bururi, et de Christian Butoyi, prison de Mpimba**) témoigne d'une absence totale de prise en charge spécialisée.

Évolution de la situation carcérale par rapport au trimestre précédent

- Plus d'entrées que de sorties : La population est passée de 12 749 à 12 938 détenus (+189 personnes). Ce chiffre prouve que les nouvelles arrestations sont plus nombreuses que les libérations, ce qui rend les mesures de grâce inefficaces sur le long terme.
- Une justice trop lente : Près de la moitié des détenus (47,5 %) attendent toujours leur procès. C'est cette incapacité à juger ou à libérer provisoirement les prévenus qui reste la cause principale de l'encombrement des prisons.
- Une rupture totale de nourriture : Alors qu'il y avait déjà des difficultés d'approvisionnement, les stocks de farine et d'huile sont désormais épuisés. Cette famine force les détenus à des solutions extrêmes, comme utiliser l'eau des marais.
- Des bébés de plus en plus nombreux et en danger : Le nombre de nourrissons est passé de 70 à 87, soit une hausse de 24 %. Sans nourriture adaptée et sans soins, la vie de ces enfants est aujourd'hui directement menacée.
- Une violence et des risques croissants : Ce trimestre a été marqué par des faits graves, notamment des meurtres entre prisonniers et l'explosion d'un dépôt de munitions militaire à côté de la prison de Mpimba le 31 mars. Ces incidents montrent que l'État ne parvient plus à garantir l'intégrité physique des personnes incarcérées.

Recommandations urgentes : L'ACAT-Burundi appelle les autorités à une action immédiate pour :

1. **Libérer sans délai** tous les détenus acquittés ou ayant purgé leur peine.
2. **Rétablir l'approvisionnement vital** en nourriture et en eau potable.
3. **Désengorger les centres critiques** par des transferts et l'accélération des procès des prévenus.
4. **Assurer la sécurité civile** des prisons situées à proximité des sites militaires.

Sans intervention immédiate sur la détention préventive et l'exécution des décisions judiciaires, toute politique de désengorgement restera inefficace.

I. INTRODUCTION

Le présent rapport trimestriel, couvrant la période de janvier à mars 2026, s'inscrit dans une démarche continue de monitoring et de documentation des conditions de détention au Burundi. Alors que l'administration pénitentiaire devrait garantir la dignité et la sécurité des personnes privées de liberté, les observations de ce premier trimestre révèlent une situation d'une gravité exceptionnelle, structurée par trois contextes majeurs.

D'abord, **un contexte politique et judiciaire marqué par de profonds contrastes ambivalents**. Le début de l'année 2026 a été marqué par des signaux contradictoires : d'un côté, des mesures de clémence présidentielle et des libérations provisoires pour raisons médicales concernant des personnalités de haut profil ; de l'autre, un maintien systématique en détention de prisonniers politiques ayant pourtant purgé leur peine ou bénéficié d'un acquittement définitif. Cette dualité souligne une instrumentalisation persistante de l'appareil judiciaire, où la libération devient une exception discrétionnaire plutôt qu'une application stricte de la loi.

Ensuite, **un contexte de crise économique asphyxiant**. La pénurie généralisée de devises et de carburant, qui paralyse le pays, a fini par s'inviter à l'intérieur des murs des prisons. Ce facteur économique est devenu le principal vecteur de la dégradation des conditions de vie. Il justifie, selon l'administration, l'incapacité à acheminer les produits d'hygiène de base, à transférer les malades vers les centres hospitaliers et, plus grave encore, à assurer l'approvisionnement régulier en denrées vitales telles que la farine de maïs et l'huile végétale. Cette « crise logistique » a muté en une véritable urgence humanitaire, plongeant plusieurs établissements dans une famine chronique durant le mois de mars.

Enfin, **un contexte de saturation infrastructurelle sans précédent**. Avec une population carcérale de 12 938 détenus et 87 nourrissons, le système a atteint son point de rupture. Le taux d'occupation de 1032 % enregistré à la prison de Muramvya n'est plus seulement une donnée statistique : c'est une source de pathologies physiques graves et de traitements inhumains et dégradants au quotidien. La promiscuité extrême favorise la prolifération de parasites et exacerbe les tensions sécuritaires, dont le paroxysme a été atteint lors de l'incident tragique du 31 mars à la prison de Mpimba.

Face à ces défis, ce rapport documente avec précision les faits collectés sur le terrain. En s'appuyant sur des relevés statistiques rigoureux et des témoignages directs, il vise à fournir une base factuelle aux autorités nationales et aux partenaires internationaux. L'objectif est clair : dénoncer les dérives arbitraires et alerter sur le péril vital qui menace aujourd'hui les détenus burundais, afin que le respect des « **Règles Nelson Mandela** »¹ ne soit plus une simple aspiration, mais une exigence immédiate. Les informations présentées dans ce rapport reposent sur des données collectées à travers un réseau d'observateurs, des témoignages directs de détenus, ainsi que des vérifications croisées avec des sources internes au système judiciaire.

¹ Les Règles Nelson Mandela représentent un modèle universellement reconnu pour la gestion des prisons au 21^e siècle. Elles définissent les conditions minimales d'incarcération, fournissent des orientations et fixent des repères clairs pour le personnel pénitentiaire sur la manière de préserver la sûreté, la sécurité et la dignité humaine : (https://www.un.org/fr/events/mandeladay/mandela_rules.shtml)

II. RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET DE LA DIGNITÉ HUMAINE

La situation trimestrielle révèle une dégradation préoccupante des conditions de détention, où l'atteinte à la dignité est devenue structurelle et l'intégrité physique des détenus est gravement mise en péril par des violences internes et institutionnelles.

II.1. Violences physiques et usage de la force

Le trimestre a été marqué par des incidents graves impliquant tant le personnel de sécurité que des détenus investis de fonctions d'encadrement :

- **Usage de la force létale (Mpimba, Février) :** L'incident le plus tragique est l'homicide du détenu **Habonimana Gilbert**. Abattu d'une balle dans le dos par un policier alors qu'il s'était déjà rendu après une tentative d'évasion, ce cas illustre un usage disproportionné de la force. L'impunité perçue (libération quasi immédiate du policier) génère un climat d'insécurité pour l'ensemble de la population carcérale.
- **Mauvais traitements et brutalités (Muramvya & Bururi) :**
 - À **Muramvya**, des détenus ont été signalés comme étant régulièrement battus par le personnel de sécurité.
 - À **Bururi**, des actes de violence ont été rapportés de la part du détenu responsable de la sécurité intérieure, **Nduwayezu Appolinaire**, qui brutalise et frappe ses co-détenus en toute impunité.

Ces faits peuvent être qualifiés, au regard du droit international, de traitements cruels, inhumains ou dégradants, voire d'exécutions extrajudiciaires dans certains cas.

II.2. Atteintes à la dignité liées aux infrastructures et à l'espace

Le surpeuplement extrême n'est plus seulement un défi logistique, il constitue en soi un traitement inhumain :

- **Privation d'espace vital (Muramvya, Mars) :** Avec un taux d'occupation de **1032 %**, la dignité humaine est niée. Les détenus sont contraints de dormir dans les douches, les toilettes ou de rester assis/debout toute la nuit. Cette situation provoque des **pathologies physiques directes** (œdèmes et jambes gonflées).
- **Absence d'intimité (Bururi & Muramvya) :** Dans ces deux établissements, les portes des douches et des toilettes ont été arrachées ou sont inexistantes. Cette exposition permanente des détenus lors de leurs besoins naturels constitue une violation grave de leur droit à l'intimité.
- **Vétusté et insalubrité (Ruyigi & Muramvya) :** La prolifération de punaises de lit due à la promiscuité (Ruyigi) et l'obligation de dormir sur des structures métalliques de lits cassés ou à même le sol (Ruyigi, Muramvya, Bururi) dégradent l'intégrité physique sur le long terme.

II.3. Vulnérabilité des groupes spécifiques

L'obligation de protection qui incombe à l'État burundais ne saurait être uniforme ; elle doit s'exercer avec une vigilance accrue envers les catégories de détenus dont la survie et l'équilibre psychique dépendent entièrement d'une prise en charge spécialisée. Or, les observations de ce premier trimestre révèlent l'incapacité de l'administration pénitentiaire à établir une distinction de traitement entre la population pénale générale et les groupes présentant des vulnérabilités critiques.

Loin d'être protégés, les malades mentaux, les personnes âgées et les nourrissons sont les premières victimes de l'effondrement des services de base. En ignorant les besoins spécifiques liés à l'âge, à l'état de santé mentale ou à la dépendance infantile, l'institution carcérale transforme la détention de ces groupes en une peine doublement cruelle. Ce manque de discernement administratif, conjugué à la crise économique, crée des situations de "non-assistance à personne en danger", où la fragilité n'est plus accompagnée, mais devient un facteur d'exclusion et de déchéance au sein même des cellules.

C'est dans ce contexte de négligence institutionnelle que s'inscrivent les cas préoccupants suivants :

- **Précarité de la population vieillissante (Ruyigi)** : La situation de la **population vieillissante** est particulièrement préoccupante à la prison de **Ruyigi**, seul établissement à avoir formellement rapporté ce trimestre une proportion élevée de détenus âgés de **60 à 80 ans**. D'une manière générale, l'institution carcérale burundaise échoue à offrir une prise en charge adaptée à cette catégorie de prisonniers dont la fragilité physique est exacerbée par la rigueur du milieu. À Ruyigi, l'absence totale de soins gériatriques, de régimes nutritionnels spécifiques et de mesures de clémence transforme la détention de ces seniors en une épreuve d'usure insupportable, confinant à une fin de vie indigne et sans assistance.
- **Impact critique sur les nourrissons en milieu carcéral** : Il est impératif de signaler la situation des **87 nourrissons** vivant actuellement derrière les barreaux au Burundi (données au 31 mars 2026). Ces enfants, qui n'ont commis aucune faute, subissent de plein fouet les conséquences de la détention de leur mère :
 - **Carences nutritionnelles** : La pénurie de farine et d'huile affecte directement la qualité du lait maternel et l'alimentation de sevrage, exposant ces enfants à une malnutrition précoce et à des retards de développement.
 - **Environnement toxique** : La promiscuité extrême (notamment les **1032 %** d'occupation à Muramvya pour le mois de mars) et le manque d'eau potable exposent les nourrissons à des maladies respiratoires et cutanées sévères.
 - **Traumatisme de développement** : Grandir dans un espace de tension, de violences et de privations sensorielles prive ces enfants d'un éveil sain, marquant durablement leur construction psychologique. Le manque de produits d'hygiène de base (savon, désinfectants) transforme les cellules en foyers infectieux pour ces organismes fragiles.

- **Détresse psychiatrique et faillite systémique de la prise en charge médicale :** l'administration pénitentiaire burundaise ne parvient pas à garantir le droit aux soins spécialisés pour les détenus souffrant de pathologies mentales. Deux cas illustrent cette dérive, tant par son aspect actuel que par sa dimension historique :
 - **Ndikuriyo Jean (Prison de Bururi) :** Son cas est emblématique d'une défaillance récente. Souffrant de troubles mentaux sévères, il demeure incarcéré en cellule ordinaire malgré une altération manifeste de ses facultés. L'absence de transfert vers un centre psychiatrique ou de suivi thérapeutique adapté aggrave sa pathologie au quotidien, constituant une violation flagrante des droits du malade.
 - **Christian Butoyi (Prison de Mpimba) :** Symbole d'un oubli institutionnel tragique, ce détenu est maintenu derrière les barreaux depuis le **8 septembre 2014**. Malgré une pathologie psychiatrique notoire et reconnue, Christian Butoyi entame sa douzième année de détention sans dossier judiciaire clair ni soins médicaux. Son maintien prolongé dans un environnement carcéral saturé, au mépris de son irresponsabilité pénale manifeste, transforme sa peine en une véritable séquestration psychiatrique.
- **Dérives addictives et faillite de la surveillance institutionnelle :** Au-delà des fragilités liées à l'âge ou à la santé mentale, une nouvelle forme de vulnérabilité émerge de l'inaction administrative face aux addictions. À la prison de Muramvya, l'alcoolisme chronique, alimenté par la vente clandestine d'alcools forts en sachets, dévaste une partie de la population carcérale. Ces détenus, dont la dépendance n'est assortie d'aucun suivi médical ou psychologique, s'enfoncent dans une précarité sanitaire extrême, rendant leur intégrité physique totalement illusoire.

II.4. Atteintes à l'intégrité par la carence alimentaire : la famine comme traitement dégradant

La pénurie alimentaire généralisée observée durant ce trimestre, et plus particulièrement en mars, a dépassé le stade de la simple difficulté d'approvisionnement pour devenir une menace vitale et une atteinte grave à l'intégrité des personnes détenues.

- **L'épuisement physique des organismes :** Dans plusieurs établissements (Bururi, Ngozi, Ruyigi, Bubanza, Muramvya), la rupture totale des stocks de farine de maïs sur des périodes allant de **10 à 40 jours** a rompu l'équilibre nutritionnel déjà précaire. La réduction de la ration quotidienne aux seules légumineuses (haricots), souvent mal cuites faute de combustible ou de sel, a provoqué une perte de poids massive et une baisse des défenses immunitaires chez les détenus.
- **La vulnérabilité des plus faibles :** Cette carence frappe avec une violence accrue les détenus les plus fragiles, notamment les **personnes âgées (60-80 ans)**, les **malades chroniques** (diabétiques, tuberculeux, séropositifs) et les **nourrissons** vivant en milieu carcéral. Pour ces groupes, l'absence de farine et d'huile ne constitue pas seulement une privation, mais une accélération directe vers un état de détresse physiologique irréversible.
- **La dégradation de l'huile et des intrants :** Les témoignages recueillis à Bururi font état de la distribution d'huile mélangée à des impuretés, rendant la consommation des repas non

seulement insuffisante mais potentiellement toxique, provoquant des troubles gastriques fréquents dans un contexte où les soins médicaux sont inexistants.

- **Le recours forcé à l'eau insalubre** : À Muramvya, l'absence de nourriture adéquate a été aggravée par une crise hydrique. L'utilisation forcée de l'eau des marais pour la cuisson des rares aliments disponibles a exposé les détenus à des risques épidémiques majeurs, compromettant d'autant plus leur résistance physique déjà affaiblie par la faim.
- **La famine comme outil de déshumanisation** : En n'assurant pas le droit fondamental à une alimentation saine et suffisante, l'État impose aux détenus une épreuve de survie physique quotidienne. Cette situation de famine institutionnelle réduit l'être humain à ses besoins primaires de subsistance, annihilant toute dignité et constituant une forme de traitement cruel et dégradant prohibé par les conventions internationales.

La privation prolongée de nourriture et d'eau potable constitue une violation grave du droit à la vie et peut être assimilée à une forme de torture par omission.

Table 1: Synthèse du respect de l'intégrité physique et de la dignité (Janvier-Mars 2026)

Catégorie de Violation	Faits Marquants & Localisation	Impact sur les Détenus
Violences & Usage de la force	<ul style="list-style-type: none"> • Homicide par balle de Gilbert Habonimana (Mpimba). • Brutalités de la "sécurité intérieure" (Bururi). • Violences du personnel de sécurité (Muramvya). 	Climat de terreur, impunité des auteurs et traumatismes physiques graves.
Saturation & Espace vital	<ul style="list-style-type: none"> • Surpopulation record (1032%) à Muramvya. • Détenus dormant debout ou dans les sanitaires. • Promiscuité extrême à Ruyigi et Mpimba. 	Apparition d' œdèmes (jambes gonflées), épuisement chronique et déshumanisation.
Atteintes à l'Intimité	<ul style="list-style-type: none"> • Absence totale de portes aux douches et toilettes (Bururi, Muramvya). • Vétusté des infrastructures sanitaires. 	Violation de la pudeur et de la dignité humaine fondamentale au quotidien.
Carences Alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture de farine de 10 à 40 jours (Ngozi, Bururi, Bubanza, etc.). • Huile souillée et absence de sel. 	Famine institutionnelle , perte de poids massive et affaiblissement des défenses immunitaires.
Groupes Vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • 87 nourrissons exposés à la malnutrition et à l'insalubrité. • Détenus âgés (60-80 ans) sans régime adapté. • Cas de santé mentale non traité (Ndikuriyo Jean à la prison de Bururi et Christian Butoyi à la prison de Mpimba). 	Risque vital accru pour les innocents (enfants) et négligence criminelle envers les malades.
Climat Social & Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Vente clandestine d'alcool fort à Muramvya. • Prolifération de punaises de lit (Ruyigi). 	Dépendances, insécurité interne et infections cutanées généralisées.

III. ACCÈS AUX SOINS ET PRISE EN CHARGE MÉDICALE

III.1. Évolution de la situation sanitaire : d'une précarité chronique à une faillite systémique

Si le rapport trimestriel précédent soulignait déjà les difficultés d'accès aux soins de santé en milieu carcéral, ce premier trimestre 2026 marque un point de rupture critique. Nous assistons à une transition dangereuse : la « précarité » des services médicaux, autrefois caractérisée par des retards, a muté en une **faillite systémique**. L'effondrement logistique et financier constaté au cours des trois derniers mois a vidé les dispensaires de leurs derniers stocks, rendant le droit à la santé purement théorique. Alors que le trimestre passé laissait espérer une régularisation des approvisionnements, la situation actuelle montre une administration qui a totalement renoncé à sa mission de protection sanitaire, laissant les détenus seuls face à la maladie.

III.2. Une rupture généralisée des stocks de médicaments

L'analyse thématique des établissements révèle une pénurie d'intrants médicaux sans précédent:

- **Dispensaires vides** : À **Ngozi**, **Bururi** et **Ruyigi**, les dispensaires internes ne disposent plus d'aucun médicament de base. Cette rupture force les prisonniers — déjà frappés par la crise économique — à financer eux-mêmes leurs traitements auprès de pharmacies privées extérieures, une impossibilité pour la majorité d'entre eux.
- **Soins incomplets ou inappropriés** : À **Muramvya**, les patients reçoivent des traitements partiels en raison de la rareté des produits. Cette gestion au compte-gouttes favorise les résistances médicamenteuses et aggrave l'état de santé général de la population carcérale.

III.3. Entraves aux transferts et absence de personnel qualifié

Le droit aux soins hospitaliers extérieurs est devenu un privilège accordé avec une parcimonie extrême :

- **Restrictions sécuritaires abusives** : À **Muramvya**, les autorités refusent systématiquement les transferts vers l'hôpital public sous prétexte d'un risque d'évasion. Seuls les patients jugés « agonisants » ou dans un état critique (cas signalés à **Bururi**) obtiennent, parfois trop tard, une autorisation d'évacuation.
- **Discriminations politiques** : À **Ruyigi**, une ségrégation est observée : les prisonniers politiques se voient régulièrement refuser l'autorisation de se faire soigner à l'hôpital. En outre, le dispensaire de cet établissement ne dispose d'aucun médecin permanent pour suivre les pathologies lourdes ou chroniques.

III.4. Libérations médicales : un traitement à deux vitesses

Le mois de mars a été marqué par des mesures sélectives de libération provisoire d'une poignée de détenus pour raisons de santé. Bien que ACAT Burundi salue la remise en liberté de personnalités comme le **Général Alain-Guillaume Bunyoni**, le **Colonel Michel Kazungu** ou la journaliste **Sandra Muhoza** face à la dégradation de leur état, ces mesures violent gravement le

principe universel et constitutionnel d'égalité devant la loi au détriment de la population carcérale en général. En effet, des centaines de détenus souffrant de maladies chroniques, d'addictions sévères ou d'infirmités liées à l'âge restent maintenus dans des conditions qui accélèrent leur décès, sans bénéficier d'une telle clémence médicale.

Cette gestion discriminatoire de l'accès aux soins révèle une instrumentalisation du système carcéral, où la survie des détenus dépend de leur statut social ou politique.

Table 2: Etat général de l'assistance médicale (Trimestre 1 - 2026)

Établissement	État du dispensaire	Accès aux transferts hospitaliers	Observations critiques
BURURI	Rupture totale de médicaments.	Restreint aux cas " agonisants ".	Absence de prise en charge pour le cas de santé mentale (N. Jean).
MURAMVYA	Traitements incomplets ou inappropriés.	Refus quasi-systématique (crainte d'évasions).	Émergence de pathologies liées à l'alcoolisme clandestin et à l'eau insalubre.
RUYIGI	Aucun médecin permanent. Rupture de stocks.	Discrimination politique : accès interdit aux prisonniers politiques.	Aucune prise en charge spécifique pour les détenus âgés (60-80 ans).
NGOZI	Dépourvu de médicaments de base.	Soumis à la disponibilité des moyens financiers du détenu.	Les prisonniers doivent acheter eux-mêmes leurs traitements.
GITEGA	État précaire.	Sélectif (Libérations médicales de haut profil en mars).	Contraste fort entre les libérations d'exception et le sort de la masse carcérale.

IV. DÉTENTION ARBITRAIRE ET IRRÉGULARITÉS JUDICIAIRES

IV.1. Analyse de la situation : un blocage systémique des libérations

Malgré les discours officiels sur le désengorgement, le premier trimestre 2026 est marqué par une **institutionnalisation de la détention arbitraire**. Les pratiques observées sur le terrain révèlent qu'un acquittement ou une fin de peine ne garantissent plus la liberté. Ce blocage systémique repose sur deux dérives majeures : d'une part, le maintien illégal de **prisonniers politiques** dont l'incarcération se transforme en séquestration après l'expiration de leur peine ; d'autre part, des **mesures de clémence opaques**, souvent entachées de fraudes ou de corruption. Entre mépris de l'autorité de la chose jugée et inertie administrative, la prison n'est plus un lieu de justice, mais un espace de rétention où le droit s'efface devant l'arbitraire sécuritaire.

IV.2. Maintien illégal après expiration de la peine

Plusieurs établissements maintiennent en cellule des individus ayant pourtant purgé l'intégralité de leur condamnation. Cette pratique, observée principalement à **Muramvya**, **Gitega** et **Ruyigi**, concerne essentiellement des prisonniers politiques :

- **Prison de Muramvya:**
 - **Niyungeko Tharcisse** : Militaire condamné dans l'affaire Mukoni, dont la peine a pris fin le **28/06/2023**.
 - **Irakoze Richard** et **Mucowintore Alexis** : Condamnés pour rébellion, ils auraient dû être libérés le **04/10/2024**.
- **Prison de Ruyigi:**
 - **Elvis Arakaza** : Cas emblématique d'un prisonnier politique maintenu en détention malgré l'expiration formelle de sa peine.

IV.3. Non-exécution des arrêts d'acquittement

Le mépris des décisions de justice est particulièrement flagrant pour les détenus déclarés innocents par les tribunaux, mais qui restent privés de liberté :

- **Habonimana Roger** : Acquitté le 25 janvier 2026 (Muramvya).
- **Miburo Mathieu** : Acquitté depuis le 8 novembre 2020, soit plus de **5 ans de détention arbitraire** après son jugement (Muramvya).
- **Niyonizigiye Felix** : Également maintenu malgré un acquittement (Muramvya).

Ces pratiques constituent une violation directe des obligations internationales du Burundi et pourraient faire l'objet de communications devant les organes de traités des Nations

IV.4. Étude de cas : Le calvaire judiciaire de Miburo Mathieu (Prison de Muramvya)

Profil : Détenu à la prison de Muramvya.

Statut légal : Acquitté par décision de justice.

Date de l'acquittement : 8 novembre 2020.

1. Les Faits : Une liberté confisquée depuis 5 ans

Miburo Mathieu a été déclaré innocent de toutes les charges pesantes contre lui par une décision de justice définitive rendue en novembre 2020. Malgré cet arrêt d'acquittement, qui aurait dû entraîner sa libération immédiate, il entame en mars 2026 sa sixième année de détention arbitraire.

2. Analyse du blocage : L'innocence sans la liberté

Ce cas est emblématique du mépris de l'autorité de la chose jugée. Le maintien en cellule d'un homme légalement libre démontre que :

- La primauté du sécuritaire sur le judiciaire : L'administration pénitentiaire ou les services de sécurité semblent s'arroger le droit de suspendre l'exécution des décisions de justice, particulièrement dans les dossiers perçus comme "politiques".
- L'absence de recours effectif : Le fait qu'un acquitté reste cinq ans derrière les barreaux souligne l'échec des mécanismes de contrôle et d'inspection censés corriger ces dérives.

3. Impact et qualification juridique

Pour Miburo Mathieu, cette situation ne constitue plus une "erreur administrative", mais une séquestration illégale orchestrée par l'État. Sur le plan humain, passer 65 mois en cellule alors que l'on est innocent — dans des conditions de famine et de surpopulation (1032 %) — s'apparente à une forme de torture psychologique.

Le dossier de Miburo Mathieu illustre parfaitement la rupture du contrat social : lorsque la justice innocente mais que l'État maintient les fers, la prison perd sa fonction de justice pour devenir un simple outil de répression arbitraire. Son cas doit faire l'objet d'une demande de libération inconditionnelle immédiate.

IV.5. Irrégularités dans les processus de grâce et libérations collectives

Les vagues de libérations intervenues en janvier et mars ont été entachées de soupçons de fraude et de corruption, dénaturant l'objectif humanitaire de la grâce présidentielle : **Opacité et corruption (Ngozi & Mpimba)** : Le 23 janvier à Ngozi (198 libérés) et le 16 janvier à Mpimba (302 libérés), les procédures de sélection ont été critiquées. À Mpimba, des signalements indiquent que la direction adjointe a inséré des personnes ne figurant pas sur les listes initiales, au détriment des critères de vulnérabilité ou de mérite.

Lenteur administrative et technique : À Ngozi, la suspension des audiences par vidéoconférence pour défaut de connexion internet paralyse le traitement des dossiers de mise en liberté, prolongeant la détention provisoire de nombreux prévenus.

IV.6. Note positive : L'innovation du Parquet à Bururi

Il convient de noter l'initiative du Procureur de la République à **Bururi** qui, par des visites bimensuelles et l'audition systématique des personnes poursuivies pour délits mineurs, parvient à régulariser des dossiers et à ordonner des libérations immédiates (ex: 20 personnes libérées le 26 février). Ce modèle de gestion proactive reste toutefois une exception isolée.

V. HYGIÈNE, SALUBRITÉ ET CONDITIONS DE VIE EN MILIEU CARCÉRAL

Les conditions matérielles de détention ont atteint un niveau critique caractérisé par une absence totale de services essentiels.

D'une manière générale, le système pénitentiaire burundais traverse une crise d'insalubrité sans précédent. L'incapacité de l'État à assurer les services de base — eau, hygiène, électricité et entretien des bâtiments — n'est plus une défaillance passagère, mais une réalité structurelle aggravée par la conjoncture économique nationale. Si l'administration pénitentiaire invoque systématiquement le manque de devises et la pénurie de carburant pour justifier l'absence de produits sanitaires, ce premier trimestre 2026 confirme que cette situation a désormais muté en un effondrement global des services logistiques.

Cette carence généralisée transforme les lieux de détention en espaces de dénuement total et en foyers infectieux. L'absence de produits de nettoyage essentiels (savon, désinfectants, balais) depuis plus de deux ans dans certains établissements contraint les détenus à s'organiser par leurs propres moyens ou à subir une insalubrité absolue. En définitive, la vétusté des bâtis, combinée à une promiscuité extrême, ne fragilise pas seulement les structures matérielles ; elle porte une atteinte directe et irréversible à la dignité des détenus, les dépouillant de leur intimité et de leur sécurité sanitaire la plus élémentaire.

V.1. Faillite des services d'hygiène, crise hydrique et précarité énergétique

La salubrité des établissements a atteint un seuil critique, transformant les lieux de détention en foyers de risques épidémiques majeurs tout en dégradant les conditions de sécurité de base :

- **Urgence hydrique (Février-Mars)** : Le cas le plus grave concerne la prison de **Muramvya**, où la rupture d'approvisionnement par la REGIDESO a contraint les détenus à utiliser l'**eau des marais** environnants pour la cuisine et la consommation. À **Ruyigi**, l'eau n'est disponible que de manière intermittente (3 à 4 jours par semaine).
- **Précarité énergétique et pannes techniques** : Bien que l'électricité soit maintenue à **Bururi**, d'autres centres subissent des coupures qui impactent le fonctionnement minimal de l'institution. À **Ngozi**, l'instabilité du réseau et l'absence de solutions de secours ont entraîné la suspension des audiences par vidéoconférence, paralysant ainsi les procédures judiciaires et prolongeant indéfiniment la détention préventive.
- **Pénurie de consommables (Janvier-Mars)** : À **Bururi**, cela fait plus de deux ans qu'aucun produit d'hygiène (savon, désinfectant, balais, brosses) n'est distribué. Les détenus doivent s'organiser par leurs propres moyens ou subir une insalubrité totale.
- **Prolifération parasitaire** : La combinaison de la surpopulation, du manque de produits phytosanitaires et de l'obscurité dans certaines cellules favorise une infestation massive de **punaises de lit** à **Ruyigi**, provoquant des infections dermatologiques et un stress physique permanent.

V.2. Dégradation avancée des infrastructures, du mobilier et des services de cuisine

La vétusté généralisée des bâtiments et des équipements de base compromet désormais la dignité élémentaire et l'intégrité physique des détenus :

- **Insalubrité des infrastructures de cuisine** : La préparation des repas se déroule dans des conditions d'hygiène déplorables. À **Muramvya**, la vétusté des équipements de cuisson est aggravée par l'utilisation d'eau insalubre issue des marais pour la préparation des aliments. Cette combinaison de matériels défectueux et d'intrants souillés transforme la cuisine en un vecteur potentiel de maladies hydriques et digestives.
- **Atteinte à l'intimité** : À **Bururi** et **Muramvya**, l'absence de portes aux douches et aux toilettes (arrachées ou jamais remplacées) impose une exposition permanente des détenus lors de leurs besoins naturels, violant leur droit fondamental à la pudeur.
- **Vétusté du bâti et du couchage** : Les toitures de **Ruyigi** et **Muramvya** présentent des fuites importantes, inondant les cellules par temps de pluie. Le manque de matelas est chronique ; à **Muramvya**, les détenus dorment sur des structures métalliques de lits cassés consolidées avec du bois de récupération. À **Ruyigi**, le sureffectif force une partie de la population à dormir à même le sol.
- **Gestion des déchets** : Les réservoirs d'eau et les bacs à ordures sont usés et insuffisants dans la quasi-totalité des centres, favorisant l'accumulation des immondices et aggravant l'insalubrité des espaces communs.

« Cette déchéance généralisée de l'environnement matériel ne se limite pas à une dégradation physique des lieux ; elle alimente directement les tensions sociales, les dérives addictives et les violences internes déjà documentées dans la section relative à l'intégrité des personnes. »

Table 3: Synthèse technique trimestrielle (Janvier - Mars 2026)

Indicateur	État constaté	Impact majeur
Eau potable	Ruptures fréquentes (Muramvya/Ruyigi).	Consommation d'eau de marais (risques épidémiques graves).
Hygiène	Absence de savon/désinfectant depuis 2 ans (Bururi).	Prolifération de punaises de lit et maladies cutanées.
Bâtiments	Toitures percées et absence de portes (douches/WC).	Atteinte grave à la pudeur et à l'intimité humaine.
Équipements	Lits cassés, absence de matelas, réservoirs usés.	Pathologies du sommeil, œdèmes et insalubrité des espaces.
Électricité	Instabilité du réseau et pannes (Ngozi).	Suspension des audiences vidéo et blocage des procédures.
Cuisine	Matériel vétuste et utilisation d'intrants souillés.	Vecteur de maladies digestives et dégradation nutritionnelle.

VI. ÉVOLUTION DE LA POPULATION CARCÉRALE : ENTRE SURPOPULATION RECORD ET MESURES DE LIBÉRATION

L'analyse de la dynamique carcérale durant ce premier trimestre 2026 révèle un paradoxe central malgré une activité soutenue en faveur de la réduction de la population pénale, le système demeure dans une phase de saturation critique. Ce chapitre examine la tension permanente entre une **surpopulation record**, qui atteint des sommets alarmants dans des établissements comme Muramvya, et la mise en œuvre de **mesures de libération** variées.

À travers l'examen des statistiques globales et l'étude des mécanismes de sortie — qu'il s'agisse de grâces présidentielles, de libérations provisoires ou d'interventions locales du ministère public — nous analyserons l'efficacité réelle de ces efforts. Il s'agira de comprendre pourquoi, malgré la remise en liberté de centaines d'individus, la population pénitentiaire globale se maintient au-delà du seuil des 13 000 détenus, plaçant ainsi l'institution carcérale burundaise face à un défi de désengorgement qui semble aujourd'hui insurmontable sans réformes structurelles profondes.

VI.1. Cartographie statistique et saturation des établissements

Lecture synthétique des tendances :

- Surpopulation en hausse constante
- Inefficacité des mesures de libération
- Dominance de la détention préventive

VI.1.1. Analyse de la trajectoire haussière des effectifs

Le premier trimestre 2026 confirme une tendance de fond alarmante : malgré l'activation de divers leviers de désengorgement, la courbe de la population pénale reste ascendante. Au Burundi, le système carcéral a franchi un seuil critique, passant de **12 749** détenus au 31 décembre 2025 à **12 938** au 31 mars 2026.

Cette augmentation nette de **189 individus** en seulement trois mois traduit un déséquilibre structurel entre le flux des entrées et celui des sorties. Ce solde positif permanent démontre que les mesures de clémence exceptionnelles, telles que les grâces présidentielles de janvier, sont systématiquement absorbées, puis annulées, par une politique pénale qui continue de privilégier l'incarcération de masse, même pour des délits mineurs.

Le relevé statistique ci-dessous (tableau 4) présente une vue d'ensemble de la dynamique carcérale pour ce premier trimestre, mettant en exergue l'évolution globale des effectifs par établissement ; les données désagrégées par genre ainsi que les détails mensuels spécifiques sont consultables dans les **annexes** du présent rapport.

Table 4: Evolution synoptique des effectifs carcéraux par établissement (Janvier - Mars 2026)

T : Total ; Pr : Prévenus ; Co : Condamnés ; % : Taux d'occupation.

Établissement	Capacité	Janvier 2026				Février 2026				Mars 2026				Tendance Trimestrielle
		T	Pr	Co	%	T	Pr	Co	%	T	Pr	Co	%	
BUBANZA	200	421	201	220	211%	433	221	204	217%	422	205	217	211%	↗ Stable
BURURI	250	276	151	125	110%	281	150	131	112%	289	155	134	116%	↗ Légère hausse
GITEGA	400	1379	645	734	345%	1399	681	718	350%	1402	675	727	351%	↗ Hausse continue
MPIMBA	800	4221	2573	1503	528%	4077	2394	1683	510%	4224	2587	1637	528%	↗ Saturation
MURAMVYA	100	995	414	581	995%	1000	403	597	1000%	1032	444	588	1032%	↗ Critique (1032%)
MUYINGA	300	611	159	452	204%	613	150	463	204%	614	138	476	205%	↗ Stable
NGOZI (Femmes)	250	173	76	97	69%	173	67	106	69%	203	73	130	81%	↗ Forte hausse (Mars)
NGOZI (Hommes)	400	1728	643	1085	432%	1759	678	1081	440%	1820	727	1093	455%	↗ Hausse constante
RUMONGE	800	1477	563	914	185%	1498	587	911	187%	1512	609	903	189%	↗ Hausse
RUTANA	350	469	236	233	134%	446	205	241	127%	443	199	244	127%	↘ Légère baisse
RUYIGI	300	794	363	431	265%	803	378	425	268%	784	334	450	261%	↘ Baisse (Mars)
CRMCL RUYIGI	72	78	38	40	108%	71	36	35	99%	69	16	53	96%	↘ Baisse
CRMCL RUMONGE	72	125	62	63	174%	126	64	62	175%	124	21	103	172%	↘ Stable
Totaux	4294	12747	6124	6478	297%	12679	6014	6657	295%	12938	6183	6755	301%	

VI. 1. 2. Une saturation localisée à des seuils inhumains

La lecture globale des chiffres masque des disparités territoriales extrêmes où la densité carcérale ne relève plus seulement de l'encombrement, mais de la mise en danger de la vie d'autrui. La saturation est particulièrement critique dans les centres urbains et les prisons de province à capacité réduite :

- **L'épicentre de Muramvya** : Avec un taux d'occupation qui culmine désormais à **1032 %**, cet établissement représente le cas le plus grave documenté ce trimestre. Ici, la notion même de "capacité d'accueil" a disparu, laissant place à une promiscuité où l'espace vital individuel est réduit à néant.
- **La congestion des centres majeurs** : Les prisons de **Mpimba** (528 %) et de **Ngozi Hommes** (455 %) fonctionnent dans un état de stress permanent, où la gestion des besoins fondamentaux (sommeil, nourriture, hygiène) est devenue un défi logistique insurmontable pour l'administration.

Cette pression démographique constante est le moteur principal de la dégradation des droits humains documentée dans ce rapport. Elle transforme les infrastructures, déjà vétustes, en foyers de tension et de maladies, rendant toute tentative de réinsertion illusoire au profit d'une simple logique de rétention.

La ligne noire (capacité légale) permet de visualiser immédiatement l'ampleur du surpeuplement dans chaque établissement.

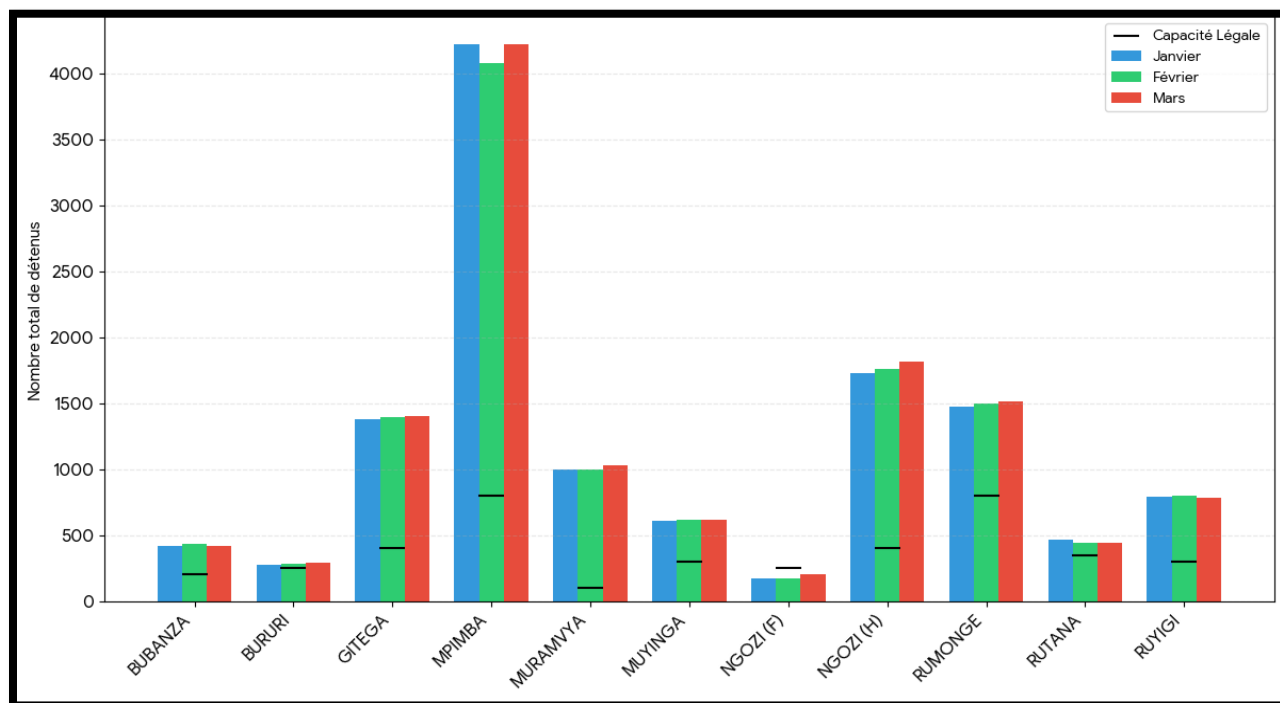


Figure 1: Evolution des effectifs par établissement (trimestre 1- 2026)

Analyse du graphique :

- **Le "choc" de Muramvya :** La barre de Mars (rouge) culmine à **1 032 détenus**, soit plus de dix fois la capacité autorisée (ligne noire à 100 places). C'est le point de rupture le plus critique du pays.
- **La saturation de Mpimba :** Malgré une baisse visible en février (verte) suite aux libérations de janvier, les effectifs repartent à la hausse en mars pour retrouver un niveau de saturation extrême autour de **4 224** individus.
- **La tendance haussière généralisée :** À l'exception de Ruyigi et Rutana qui montrent une légère décrue en mars, la majorité des établissements (Gitega, Ngozi, Rumonge) présentent une courbe ascendante sur les trois mois.
- **Le paradoxe de la capacité :** Pour la quasi-totalité des prisons, les effectifs réels se situent bien au-dessus de la capacité légale, rendant les conditions de vie intrinsèquement contraires aux standards internationaux de dignité humaine.

VI.1.3. Alerte sécuritaire : L'impact des déflagrations du 31 mars à Mpimba

La fin du trimestre a été marquée par un incident grave survenu le 31 mars 2026 au dépôt de munitions situé à proximité immédiate de la prison centrale de **Mpimba**. Les déflagrations et la chute de projectiles au sein de l'enceinte carcérale ont causé des dommages matériels importants et, plus tragiquement, des victimes et de nombreux blessés parmi les détenus.

Cet événement a provoqué un climat de panique généralisée, exacerbé par la saturation extrême des lieux (528 % d'occupation). Dans un espace où 4 224 personnes sont confinées, l'absence de plan d'évacuation et l'exiguïté des cellules ont multiplié les risques de bousculades meurtrières. Cet incident souligne la vulnérabilité critique des établissements situés en zones urbaines denses et pose la question urgente de la sécurisation des périmètres entourant les lieux de détention.

VI. 2. Analyse de la structure judiciaire de la population

VI. 2. 1. Le poids critique de la détention préventive

L'analyse de la composition de la population pénale révèle que la surpopulation n'est pas uniquement le fruit de la criminalité, mais celui d'une lenteur judiciaire structurelle. Au 31 mars 2026, la détention préventive concerne **6 183 personnes**, soit près de la moitié de l'effectif global (**47,8 %**). Ce recours systématique à l'incarcération provisoire, qui devrait légalement rester l'exception, s'impose désormais comme le moteur principal de l'étouffement des maisons d'arrêt.

Cette situation fige des milliers d'individus, théoriquement présumés innocents, dans un système incapable de traiter leurs dossiers dans des délais raisonnables. Elle rend également vaines les mesures de clémence classiques : les grâces présidentielles ne ciblant que les condamnés, elles ne peuvent impacter ce stock de prévenus qui continue de saturer les cellules.

Le diagramme circulaire ci-dessous (**Graphique 2**) illustre cette répartition disproportionnée, mettant en exergue le déséquilibre entre les personnes purgeant une peine définitive et celles dont le sort judiciaire reste en suspens.

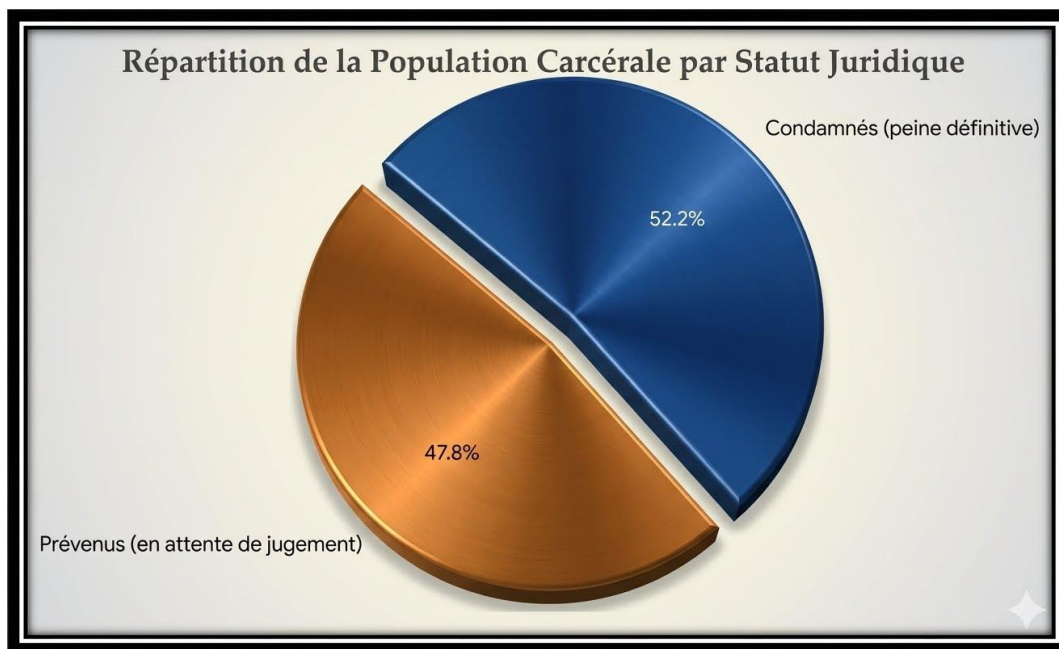


Figure 2: Répartition de la population carcérale par statut judiciaire au 31 mars 2026

Analyse du statut judiciaire (Mars 2026) :

- **Une justice à l'arrêt** : Près de la moitié de la population carcérale (**47,8 %**) est constituée de personnes en attente de jugement définitif. Ce chiffre démontre que la saturation des prisons n'est pas uniquement liée à la criminalité, mais à la lenteur excessive des procédures judiciaires.
- **Présomption d'innocence fragilisée** : Avec plus de **6 183 prévenus** maintenus derrière les barreaux, le principe de la liberté comme règle et de la détention comme exception est mis à mal. Ce stock de prévenus alimente mécaniquement la surpopulation, notamment à **Mpimba** où ils représentent la majorité des effectifs.
- **Levier de désengorgement** : Ce visuel prouve qu'une accélération du traitement des dossiers judiciaires ou un recours accru aux mesures alternatives à la détention provisoire permettrait de libérer instantanément près de la moitié des places occupées

VI.2.2. Disparités de la population pénale par établissement

Si l'encombrement judiciaire est une réalité nationale, il ne se manifeste pas de la même manière dans chaque province. L'analyse détaillée par établissement révèle des profils de population très hétérogènes, obligeant à différencier les solutions de désengorgement selon les centres.

Alors que certaines prisons sont littéralement étouffées par la lenteur des procédures d'instruction, d'autres font face à un surnombre de détenus condamnés dont le sort dépend exclusivement de mesures de clémence administrative ou de remises de peine.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser ces contrastes, offrant une lecture géographique de la crise entre le pôle des prévenus et celui des condamnés.

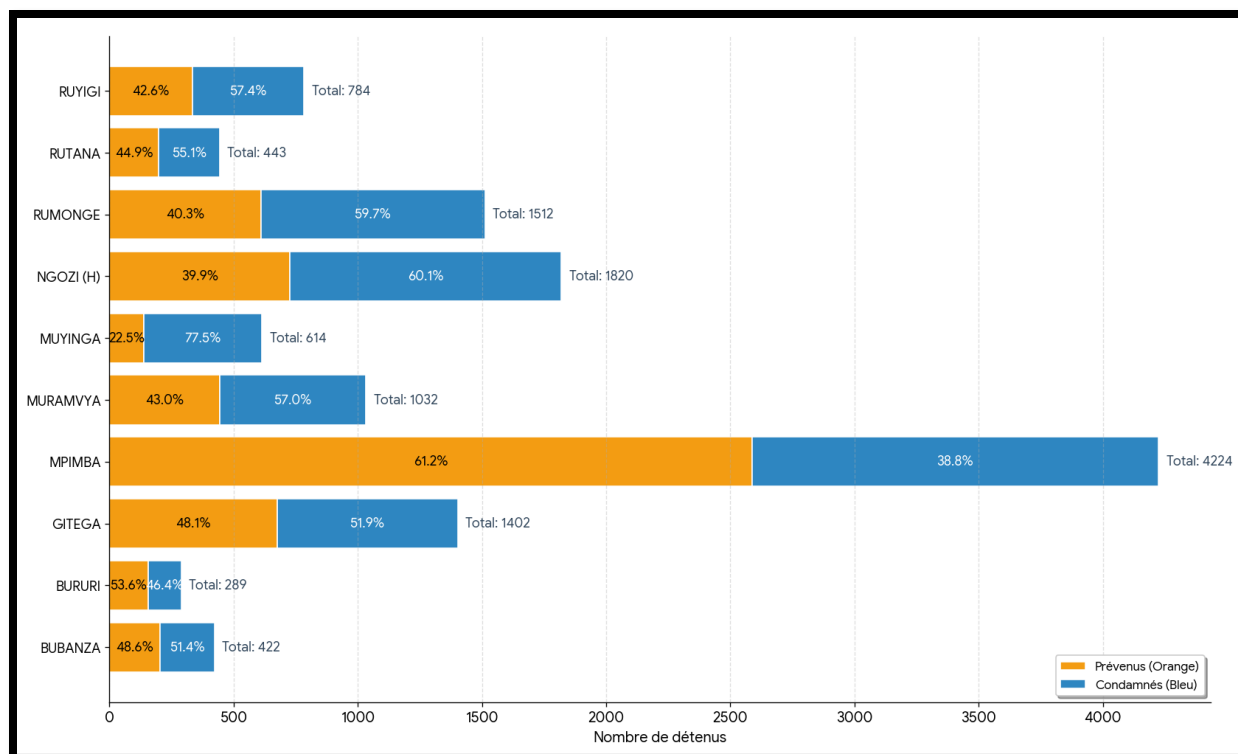


Figure 3: Répartition Prévenus / Condamnés par établissement au 31 mars 2026

Analyse du diagramme :

- **Prédominance des prévenus (Orange) :** À **Mpimba**, la barre orange est nettement plus longue que la bleue. Près de **60 %** des détenus de la capitale économique n'ont pas encore été jugés, ce qui confirme que l'engorgement de cette prison est d'origine judiciaire.
- **Profil de condamnés (Bleu) :** À l'inverse, des prisons comme **Ngozi (H)** ou **Muyinga** hébergent une majorité de condamnés. Ici, le désengorgement dépendrait davantage de mesures de clémence (grâces, remises de peine) que d'une accélération des procès.
- **Saturation hybride :** À **Muramvya**, l'équilibre entre prévenus et condamnés montre que la surpopulation de 1032 % doit être combattue sur les deux fronts simultanément : accélérer les jugements et libérer ceux qui ont fini leur peine.

VI.3. Focus sur les groupes vulnérables : Femmes et Mineurs

Au-delà des statistiques globales de saturation, la situation des femmes et des mineurs révèle des vulnérabilités spécifiques que le système peine à protéger, en dépit des exigences des conventions internationales. Le tableau ci-dessous (**Tableau 5**) présente la répartition statistique de ces groupes vulnérables au sein de l'univers carcéral, précisant les effectifs des femmes, des mineurs en conflit avec la loi, ainsi que la situation préoccupante des nourrissons vivant en détention avec leur mère.

Table 5: Situation des femmes et des mineurs au 31 mars 2026

Catégorie	Prévenus	Condamnés	Total	Observation
Femmes (Adultes)	531	358	889	Hausse marquée à Ngozi en mars.
Mineurs	41	178	219	Saturation au CRMCL Rumonge.
Nourrissons	-	-	87	Victimes directes de la famine.

VI.3.1. La situation des femmes : une précarité aggravée

Au 31 mars 2026, la population carcérale féminine, bien que numériquement inférieure à celle des hommes, subit des conditions de détention disproportionnées :

- **Surpeuplement spécifique** : À **Ngozi (Femmes)**, la seule prison exclusivement féminine du pays, l'effectif est passé de 173 en janvier à **203 adultes** en mars, soit une hausse de 17 %. Si le taux d'occupation reste inférieur à celui des hommes (81,2 %), la promiscuité y est accentuée par la présence de jeunes enfants.
- **Le drame des mères allaitantes** : Le trimestre se clôture avec **87 nourrissons** vivant derrière les barreaux. Ces enfants, n'ayant commis aucune faute, subissent la famine institutionnelle (pénurie de farine et d'huile) et l'insalubrité, compromettant gravement leur développement précoce.

VI.3.2. Les mineurs : une enfance sacrifiée

La détention des mineurs, qui devrait être une mesure de dernier recours, reste une réalité préoccupante :

- **Effectifs et répartition** : On dénombre **219 mineurs** (41 prévenus et 178 condamnés) au sein du système. Une grande partie est concentrée à la prison de **Ngozi Femmes** (26 mineurs) et dans les Centres de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi (**CRMCL**).
- **Saturation des centres de rééducation** : Le **CRMCL de Rumonge** illustre l'échec de la prise en charge spécifique avec un taux d'occupation de **172 %** (124 mineurs pour 72 places). Cette saturation empêche toute réelle mission de rééducation, transformant ces centres en lieux de simple rétention.
- **Conditions de vie** : À l'instar des adultes, les mineurs subissent les ruptures alimentaires de mars. L'absence de programmes scolaires ou de formation professionnelle effective durant ce trimestre les condamne à une oisiveté forcée, augmentant les risques de récidive à leur sortie.

VI.3.3. Dynamique de libération : un impact limité

Bien que les femmes et les mineurs aient été désignés comme prioritaires lors des grâces de janvier et des interventions du Parquet à **Bururi** (où 4 femmes et 1 enfant ont été libérés en février), le flux de nouvelles entrées en mars a neutralisé ces efforts. La stagnation des dossiers de prévenus mineurs demeure un obstacle majeur à leur réinsertion sociale.

VI. 4. Bilan des mécanismes de sortie et limites du processus

Le premier trimestre 2026 a été marqué par une volonté apparente de désengorgement, mobilisant différents leviers juridiques et administratifs. Toutefois, l'analyse des mouvements de sortie révèle une application hétérogène de la clémence, créant une dynamique de libération dont l'efficacité varie selon le statut des détenus et les localités.

VI.4.1. Les grâces collectives de janvier : une réponse massive sous réserve d'intégrité

La mise en œuvre des décrets de grâce présidentielle a constitué le principal flux de sortie en début d'année, ciblant officiellement les détenus les plus vulnérables :

- **À la prison de Ngozi** : Le 23 janvier 2026, **198 personnes** ont été libérées. Les critères de sélection ont privilégié les personnes âgées ainsi que les détenus ayant déjà purgé une part importante de leur peine pour des délits mineurs.
- **À la prison de Mpimba** : Le 16 janvier 2026, **302 personnes** ont été relâchées. Si le volume de libération est significatif, il convient de noter que le processus a été assombri par des signalements d'irrégularités administratives. Ces soupçons de fraude dans la confection des listes suggèrent que la clémence présidentielle a pu être dévoyée au profit de critères extra-judiciaires.

VI.4.2. L'action du Parquet à Bururi : un modèle de régulation proactive

La prison de **Bururi** s'est distinguée ce trimestre par une approche pragmatique et régulière de la gestion des effectifs. Sous l'impulsion du Procureur de la République, des visites bimensuelles ont été instaurées pour auditionner directement les prévenus poursuivis pour des infractions mineures.

L'impact concret : Cette démarche a permis la libération de **20 personnes** (15 hommes, 4 femmes et 1 enfant) le 26 février 2026. Ce mécanisme de « justice de proximité » prouve qu'une présence constante du ministère public sur le terrain permet de traiter les cas de détention préventive abusive plus efficacement que les grandes mesures de grâce nationales, souvent trop lentes.

VI.4.3. Les libérations provisoires de mars : entre impératifs médicaux et médiatiques

Le mois de mars a été caractérisé par des libérations ciblées répondant à des situations de santé critiques ou à des dossiers de forte visibilité :

- **Dossiers médiatiques** : La libération provisoire de la journaliste **Sandra Muhoza** (après 685 jours de détention) le 4 mars, suivie de la grâce présidentielle accordée au

blogueur **Kenny Claude Nduwimana**, marque une volonté de régularisation de dossiers suivis de près par la communauté internationale.

- **Libérations médicales de haut rang** : L'élargissement provisoire du **Général Alain-Guillaume Bunyoni** et du **Colonel Michel Kazungu** le 11 mars, motivé par la dégradation de leur état de santé, souligne que l'impératif humanitaire peut primer sur la détention. Toutefois, ces mesures contrastent avec le sort de la masse carcérale (notamment à Ruyigi et Muramvya) où des détenus âgés ou souffrant de pathologies similaires ne bénéficient pas d'une telle célérité administrative.

VI.4.4. Synthèse : Une clémence sélective

En conclusion, si ces mécanismes ont permis d'extraire plus de 500 individus du système carcéral ce trimestre, la "vitesse" de la clémence reste inégale. Elle est rapide pour les dossiers médiatisés ou bénéficiant d'un suivi au sommet de l'État, régulière à Bururi grâce à l'implication d'un magistrat, mais demeure tragiquement lente pour les prisonniers anonymes ou politiques dont les peines sont pourtant expirées.

Table 6: Bilan synthétique des mesures de désengorgement (Trimestre 1 - 2026)

Période	Établissement	Effectifs & Profils	Mécanisme Juridique	Impact & Observations
Janvier	Ngozi & Mpimba	500 détenus (Vieillards, délits mineurs)	Grace Présidentielle	Mesure massive mais entachée de soupçons d'irrégularités à Mpimba.
Février	Bururi	20 détenus (15H, 4F, 1 mineur)	Régulation du Parquet	Innovation procédurale : libérations immédiates après auditions bimensuelles.
Mars	Gitega & Ngozi	Personnalités clés (A.G. Bunyoni, M. Kazungu, S. Muhoza ²)	Libération provisoire	Mesures humanitaires pour motifs de santé critiques (685 jours pour S. Muhoza).

² *Bien que la période couverte par ce rapport s'achève au 31 mars, il convient de noter qu'en date du 13 avril 2026, la cour d'appel de Ngozi a rendu son verdict final dans le dossier de Sandra Muhoza. Condamnée à une peine de six mois de prison pour "aversion raciale" — peine déjà largement purgée — et blanchie de l'accusation d'atteinte à l'intégrité du territoire, la journaliste a recouvré sa pleine liberté, mettant un terme définitif à deux ans de procédure judiciaire.*

Mars	Mpimba	Kenny Claude Nduwimana (Journaliste)	Grâce Individuelle	Libération suite à une requête de clémence et fin de peine initiale.
Global	Ensemble du pays	Population générale	Remises de peines	Plaidoyer en cours pour les malades chroniques et les +65 ans.

VI.5. Défis du désengorgement : analyse des blocages

VI. 5. 1. Identification des verrous structurels et administratifs

Si les mouvements de sortie documentés ce trimestre sont réels, leur portée reste neutralisée par des freins structurels qui empêchent une réduction durable de la population carcérale.

- **L'altération de l'intégrité des procédures** : L'efficacité des mesures de grâce est affaiblie par des dysfonctionnements administratifs. Les anomalies constatées dans la confection des listes, notamment à Mpimba, suggèrent que des critères arbitraires se substituent parfois aux critères de vulnérabilité, privant les bénéficiaires légitimes de leur droit à la clémence.
- **La primauté du sécuritaire sur le judiciaire** : Le blocage le plus rigide réside dans le refus d'exécuter les titres de libération (acquittements et fins de peines) pour les dossiers à caractère politique. Ce mépris de l'autorité de la chose jugée maintient artificiellement en détention des individus légalement libres, créant un stock de "détenus permanents" que les mesures de clémence ordinaires ne touchent pas.
- **La politique du mandat de dépôt systématique** : Enfin, le désengorgement est freiné par un flux d'entrées ininterrompu. Le recours quasi-automatique à la détention provisoire pour des délits mineurs annule immédiatement les places libérées, transformant le système carcéral en une "porte tournante" où les nouvelles incarcérations remplacent les sortants.

Des axes d'intervention prioritaires visant à désengorger les établissements pénitentiaires sont proposées dans la section « Recommandations » du présent rapport.

VII. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le système carcéral burundais ne fonctionne plus comme un mécanisme de justice, mais comme un espace de rétention massive où les droits fondamentaux sont systématiquement violés. Le monitoring de la situation carcérale au Burundi pour ce premier trimestre 2026 dresse un constat de détresse humaine et institutionnelle sans précédent. L'analyse transversale des six chapitres de ce rapport révèle un système pénitentiaire à bout de souffle, où la mission de réinsertion a laissé place à une logique de survie précaire et de répression arbitraire.

Avec **12 938** détenus et **87** nourrissons, le dépassement de la capacité d'accueil atteint un seuil critique. Cette déchéance est symbolisée par des taux d'occupation inhumains, s'élevant à **301 %** au niveau national et culminant à **1 032 %** pour la seule prison de Muramvya. Loin d'être une fatalité, cette surpopulation record résulte d'un blocage judiciaire systémique : la lenteur des procédures, illustrée par un taux de prévenus proche de 48 %, paralyse les infrastructures et neutralise l'effet des mesures de clémence ponctuelles.

Sur le plan de l'intégrité physique, le bilan est tragique. Le trimestre a été marqué par une **famine institutionnelle** aiguë, une prolifération parasitaire liée à l'insalubrité et un accès à l'eau potable devenu un luxe. Ce climat de tension a atteint un paroxysme sécuritaire le **31 mars 2026 à Mpimba**, où l'explosion d'un dépôt de munitions au sein d'un **camp militaire avoisinant** a fait des victimes et de nombreux blessés parmi les détenus, illustrant l'incapacité de l'administration à garantir la sécurité civile d'une population entassée. La situation des groupes vulnérables, notamment les **87 nourrissons** et les détenus souffrant de troubles mentaux non traités comme **Ndikuriyo Jean**, témoigne d'une faillite morale et médicale de l'institution.

Enfin, l'analyse des mécanismes de désengorgement révèle une clémence à deux vitesses. Si des libérations provisoires ont été accordées en mars, le processus global reste assombri par des irrégularités administratives à **Mpimba** et par le maintien illégal de détenus acquittés ou ayant purgé leur peine, à l'instar de **Miburo Mathieu**.

En définitive, l'ACAT-Burundi rappelle que la prison ne doit pas être un lieu de déshumanisation ou de rétention arbitraire. Sans une volonté politique ferme pour réguler les entrées, respecter l'autorité de la chose jugée et assurer une protection civile effective, le système carcéral burundais demeurera une impasse tragique pour les droits humains et un défi permanent à la dignité humaine.

VIII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES ET RAPPELS DE L'ACAT-BURUNDI

Au regard de la défaillance systémique détaillée dans ce monitoring, l'ACAT-Burundi soumet une série de recommandations structurées en **trois piliers stratégiques**. Ces interventions ciblent prioritairement l'urgence humanitaire — exacerbée par la famine et l'exiguïté des lieux — tout en amorçant les réformes de fond indispensables pour éradiquer les dérives judiciaires et garantir aux détenus un traitement conforme aux principes internationaux de dignité humaine.

Mesures urgentes

- ☞ Libération immédiate de tous les détenus acquittés par les tribunaux ou ayant purgé l'intégralité de leur peine (ex : cas de Miburo et autres).
- ☞ Rétablissement vital de l'approvisionnement en nourriture (farine, huile, sel) et en eau potable pour mettre fin à la famine institutionnelle.
- ☞ Transfert et prise en charge médicale sans délai pour les cas critiques, les prisonniers âgés et les détenus souffrant de troubles mentaux sévères.
- ☞ Sécurisation civile des prisons en éloignant les dépôts de munitions et zones militaires des lieux de détention (suite à l'incident de Mpimba).

Réformes structurelles : Désengorger par le droit

- ☞ Traitement massif des dossiers de prévenus : Réduire le nombre de mandats de dépôt en généralisant les visites bimensuelles des parquets pour statuer sur le sort des 6 183 prévenus.
- ☞ Transparence des grâces : Auditer les listes de libération pour garantir que la clémence profite aux vulnérables (malades, seniors) sans corruption administrative.
- ☞ Activation des sorties légales : Rendre opérationnelles les Commissions de libération conditionnelle et appliquer concrètement le Travail d'Intérêt Général (TIG) pour les délits mineurs.
- ☞ Responsabilisation : Activer les mécanismes d'indemnisation pour les victimes de détention arbitraire afin de décourager les arrestations abusives.

Engagements internationaux

- ☞ Mise en conformité avec les Règles Nelson Mandela en réhabilitant les infrastructures de base pour garantir la dignité, l'intimité et l'hygiène.
- ☞ Protection des groupes vulnérables (femmes, mineurs et les 87 nourrissons) conformément aux conventions internationales relatives aux droits de l'enfant et des femmes.
- ☞ Responsabilisation de l'État par l'activation des mécanismes d'indemnisation pour les victimes de détention arbitraire et abusive.

ANNEXES : SITUATION CARCERALE POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 2026

Annexe 1 : Situation carcérale au 31 janvier 2026

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total des prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Taux d'occupation
BUBANZA	200	421 avec 10 nourrissons	181 H et 20 F	200 H et 20 F	210,50%
BURURI	250	276 avec 3 nourrisson	139 H et 12 F	113 H et 12 F	110,40%
GITEGA	400	1379 avec 11 nourrissons	570 H et 75 F	642 H et 92 F	344,75%
MPIMBA	800	4221 avec 20 nourrissons	2363 H et 210 F	1450H et 53 F	527,63%
MURAMVYA	100	995 avec 10 nourrissons	382H et 32 F	530H et 51 F	995,00%
MUYINGA	300	611 avec 8 nourrissons	143 H et 16 F	401 H et 51 F	203,67%
NGOZI FEMME	250	173 Adultes, avec 28 mineurs et 24 nourrissons	76 F et 14 M	97 F et 14 M	80,40 %
NGOZI HOMME	400	1728	643	1085	432 ,00 %
RUMONGE	800	1477 avec 5 nourrissons	523 H et 40 F	866 H et 48 F	184,63%
RUTANA	350	469	223 H et 13 F	226 H et 7 F	134,00%
RUYIGI	300	794 avec 9 nourrissons	324 H et 39 F	382 H et 49 F	264,67%
CRMCL RUYIGI	72	78	38	40	108,33%
CRMCL RUM	72	125	62	63	173 ,61%

H: hommes; F: femmes ; M : mineurs

La population pénitentiaire au mois de janvier est de 12. 775 détenus+100 nourrissons= 12875

Le total des prévenus est de 5907adultes+114 mineurs= 6021

Le total des condamnés est de 6637 adultes + 117 mineurs= 6754

Annexe 2 : Situation carcérale au 31 février 2026

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total des prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Taux d'occupation
BUBANZA	200	433 avec 8 nourrissons	199 H et 22 F	186 H et 18 F	216,50%
BURURI	250	281 avec 3 nourrisson	141 H et 9 F	119 H et 12 F	112,40%
GITEGA	400	1399 avec 11 nourrissons	602 H et 79 F	626 H et 92 F	349,75%
MPIMBA	800	4077 avec 17 nourrissons	2207 H et 187 F	1602 H et 81 F	509,63%
MURAMVYA	100	1000 avec 8 nourrissons	374 H et 29 F	546 H et 51 F	1000,00%
MUYINGA	300	613 avec 7 nourrissons	137 H et 13 F	410 H et 53 F	204,33%
NGOZI FEMME	250	173 adultes avec 30 mineurs et 24 nourrissons	67 F et 16 M	106F et 14 M	81,20 %
NGOZI HOMME	400	1759	678	1081	439,75 %
RUMONGE	800	1498 avec 4 nourrissons	542H et 45 F	863 H et 48 F	187,25%
RUTANA	350	446	191 H et 14 F	237 H et 7 F	127,43%
RUYIGI	300	803 avec 11 nourrissons	332 H et 46 F	379 H et 46 F	267,67%
CRMCL RUYIGI	72	71	36	35	98,61%
CRMCL RUMONGE	72	126	64	62	175,00 %

La population carcérale au mois de Février 2026 était de 12. 709 détenus+93 nourrissons=12.802

Le total des prévenus est de 5.905 adultes+116 mineurs=6.021

Le total des condamnés est de 6.577 adultes+111 mineurs= 6688

Annexe 3 : Situation carcérale au 31 mars 2026

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total des prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Taux d'occupation
BUBANZA	200	422 avec 7 nourrissons	188 H et 17 F	196 H et 21 F	211,00%
BURURI	250	289 avec 3 nourrissons	143 H et 12 F	122 H et 12 F	115,60%
GITEGA	400	1402 avec 10 nourrissons	600 H et 75 F	635 H et 92 F	350,50%
MPIMBA	800	4224 avec 17 nourrissons	2398 H et 189 F	1565 H et 72 F	528,00%
MURAMVYA	100	1032 avec 9 nourrissons	412 H et 32 F	536 H et 52 F	1032,00%
MUYINGA	300	614 avec 6 nourrissons	125 H et 13 F	423 H et 53 F	204,67%
NGOZI FEMME	250	203 adultes, 26 mineurs et 21 nourrissons	69 F et 4 mineurs	108F et 22 mineurs	81,20 %
NGOZI HOMME	400	1820	727	1093	455,00 %
RUMONGE	800	1512 avec 4 nourrissons	571H et 38 F	849 H et 54 F	189,00%
RUTANA	350	443	183 H et 16 F	237 H et 7 F	127,43%
RUYIGI	300	784 et 10 nourrissons	295 H et 39 F	402 H et 48 F	261,33%
CRMCL RUYIGI	72	69	16	53	95,83%
CRMCL RUMONGE	72	124	21	103	172,22 %

La population pénitentiaire est de 12938 détenus + 87 nourrissons = 13025

Le total des prévenus est de 6142 adultes + 41 mineurs = 6183

Le total des condamnés est de 6577 adultes + 178 mineurs = 6755